



INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

## Corrigendum

### Communiqué de presse de l'UPOV n° 88 Corr.

Genève, le 8 décembre 2011

### RATIFICATION DE L'IRLANDE DE L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Le Gouvernement de l'Irlande a déposé, le 8 décembre 2011, son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a pour objet de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'Irlande, qui est déjà l'un des soixante-dix membres de l'UPOV, est le quarante-huitième membre pour lequel l'Acte de 1991 de la Convention UPOV aura pris effet. L'Acte de 1991 entrera en vigueur à l'égard de l'Irlande un mois après le dépôt de son instrument de ratification, soit le 8 janvier 2012.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41-22) 338 9111  
Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)  
Site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

[Fin]